

ORDRE DU JOUR

POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 27 JUIN 2002 DANS LA SALLE DU CONSEIL, 19 h

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)

16 h 30 **COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»**
SALLE DE RÉUNION C-11, PLACE TOM DAVIES
Objet de la réunion : Questions de propriété et de personnel

19 h **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

DÉLÉGATIONS

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-14 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

Seuls les changements se rapportant à des erreurs ou à des omissions d'une réunion précédente pourront être effectués lors de l'adoption du procès-verbal. Tout autre commentaire sera irrecevable.

- C-1 Rapport n° 32, Procès-verbal de la réunion du 13 juin 2002 du Conseil municipal.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) **M.1-13**
- C-2 Rapport n° 2, Procès-verbal de la réunion du 27 juin 2002 du Comité des priorités.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) **{À DÉPOSER}**
- C-3 Rapport n° 2, Procès-verbal de la réunion du 25 juin 2002 du Comité de planification.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) **{À DÉPOSER}**
- C-4 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2002 du Comité de dépouillement des soumissions.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M.14-16**
- C-5 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2002 des Services de police du Grand Sudbury.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M.17-20**

SOUSSIONS

- C-6 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 18 juin 2002, au sujet du Contrat 2002-19 : Scellement de fissures à chaud (à divers endroits).
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-7 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 19 juin 2002, au sujet du Contrat 2002-01 : Conduite principale d'adduction d'eau proposée, ancien chemin Falconbridge, Autoroute Falconbridge jusqu'à la rue Maley.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-8 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 19 juin 2002, au sujet du Contrat 2002-03 : Améliorations à la conduite maîtresse, à divers endroits.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-9 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 19 juin 2002, au sujet de l'achat d'équipement d'entretien pour l'hiver, sept camions à vérin-écarteur/ benne basculante/chasse-neige combinés.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-10 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 18 juin 2002 et accompagné de pièces jointes, au sujet de l'achat d'équipement de protection individuelle (tenue d'intervention) - Services des incendies.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-11 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 18 juin 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet de préoccupations concernant la circulation - Chemin Algonquin.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {SEE BY-LAW 2002-182T}
- C-12 Rapport du directeur des Services de développement économique et de planification daté du 21 juin 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet de la prolongation d'un permis d'alcool temporaire et d'une dispense au règlement 92-13 (ancienne ville de Nickel Centre) règlement sur le bruit - Hôtel Falcon.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- (LE CONSEIL DOIT DONNER SON APPROBATION POUR CET ÉVÉNEMENT QUI A ÉTÉ REPORTÉ)**
- C-13 Rapport de la directrice générale intérimaire de la Santé et des Services sociaux daté du 19 juin 2002 au sujet d'un accord pour réaménagement - Manoir des pionniers.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-185A}
- Un accord juridique en matière de réaménagement devra être conclu entre la Ville du Grand Sudbury et la province de l'Ontario, pour que la construction au Manoir des pionniers puisse être entreprise.
- C-14 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 19 juin 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet d'un permis pour occasion spéciale : Galerie d'art du cinquième Festival d'été de Sudbury.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RÈGLEMENTS

- | | | |
|-----------|----------------|--|
| 2002-137 | 3 ^E | ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRES, ARRÊTER LA CIRCULATION, FERMER ET ÉCHANGER CERTAINES PARTIES DU PLAN 53R-17044 AVEC RON LANTHIER ET ROBERT CHARETTE |
| | | Réunion du 25 juin 2002 du Comité de planification. |
| | | (L'audience publique requise a eu lieu lors de la réunion du 25 juin 2002 du Comité de planification) |
| 2002-172A | 3 | ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 27 JUIN 2002. |

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-173A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER DES AGENTS MUNICIPAUX D'EXÉCUTION DE LA LOI POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2001-1 PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.
- (Ce règlement actualise la liste des agents d'exécution de la loi que doit fournir le contractant de la Ville, Hi-Tec Security Investigations Ltd.)
- 2002-174A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET LE *UKRAINIAN SENIOR CITIZENS COMPLEX OF SUDBURY INC.* EN CE QUI CONCERNE LE FINANCEMENT DE SERVICES D'AIDES FAMILIALES ET D'INFIRMIÈRES VISITEUSES
- Résolution 2002-369 du Conseil
- (Ce règlement permet un accord n'entraînant aucun coût direct ni aucune obligation pour la Ville, mais nécessite que la Ville prenne des responsabilités d'ordre administratif pour assurer le flux des fonds)
- 2002-176F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR EXONÉRER D'IMPÔT LES LOCAUX SITUÉS DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY UTILISÉS ET OCCUPÉS PAR DES BRANCHES DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE ET DES ORGANISMES SEMBLABLES.
- (Ce règlement permet d'exonérer d'impôt la Ligue navale, la *Polish Combatants Association* et d'autres organismes semblables, à divers endroits, tel que recommandé par le Conseil lors des séances budgétaires.)
- 2002-177F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE SUBVENTION AU COMITÉ DE SÉCURITÉ-INCENDIE DE L'ASSOCIATION DES CAMPEURS DE KUKAGAMI
- (Ce règlement autorise une subvention au montant de 6 000 \$ pour l'achat et la maintenance des motopompes, des tuyaux d'incendie, des raccords de tuyauterie appropriés, des lances d'incendie et des raccords intermédiaires, tel que recommandé par le Conseil lors des séances budgétaires.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-178F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
- (Ce règlement est requis en vertu de l'article 113 de la Loi sur les municipalités, pour autoriser les Services aux citoyens et des Loisirs à subventionner divers organismes communautaires aux fins d'activités dans l'intérêt de la municipalité. Des fonds ont été déterminés pour ces subventions et approuvés dans le cadre du budget.)
- 2002-179F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ÉTABLIR DES FRAIS POUR CERTAINS SERVICES FOURNIS PAR LES SERVICES AUX CITOYENS ET DES LOISIRS
- (Ce règlement ajoute des frais de cimetière, tel que recommandé par le Conseil lors des séances budgétaires)
- 2002-180F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ÉTABLIR DES FRAIS POUR CERTAINS APPLICATIONS ET CERTAINS SERVICES EN VERTU DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POUR DES SERVICES FOURNIS PAR LES SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE PLANIFICATION.
- (Ce règlement augmente le montant recouvré pour les avis publics prévus par la loi et publiés dans le journal quant à l'application de certains éléments de planification, pour refléter les augmentations de coûts, et crée des frais de service pour les permis pour occasion spéciale et les prolongations de permis d'alcool, tel que recommandé par le Conseil lors des séances budgétaires.)
- 2002-181T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.
- Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 18 juin 2002.
- (Ce règlement permet d'exercer un contrôle à l'intersection de la rue Eva et de l'avenue Roy, Hanmer.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-182T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.
- Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 18 juin 2002.
- (Chemin Algonquin, Sudbury.)
- 2002-183Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY
- Recommandation 2002-2 du Comité de planification
- (Ce règlement redéfinit la désignation «C2-53», zone commerciale générale spéciale en ce qui concerne les propriétés en question pour permettre la construction d'un immeuble d'habitation qui pourrait contenir un maximum de 95 chambres conçues pour des aînés ou des résidents ayant besoin de soins infirmiers ou de soins à domicile ou de l'un et l'autre. *Gabella Investments/The Breezes Retirement Residence Inc.*, 1385 et 1401, rue Regent, Sudbury.)
- 2002-184A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE LOCATION ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO POUR DE L'ENTREPOSAGE AU *MCFARLANE LAKE COMPLEX*
- Réunion du 25 juin 2002 du Comité de planification
- 2002-185A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET SA MAJESTÉ LA REINE DU DROIT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO, TELLE QUE REPRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE DE L'ONTARIO POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LITS DANS DES CENTRES HOSPITALIERS DE LONGUE DURÉE
- Rapport de la directrice générale intérimaire de la Santé et des Services sociaux daté du 19 juin 2002.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-186 2 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE, ARRÊTER LA CIRCULATION ET FERMER LE TROÇON NON OUVERT DE LA RUE ST- GABRIEL AU NORD DE LA RUE ST- RAPHAEL, LE TRONÇON NON OUVERT DE L'ALLÉE ST-GABRIEL, ET UNE PARTIE DU TRONÇON NON OUVERT DE LA RUE ST- RAPHAEL, ATTENANTS AUX LOTS 115 ET 116, DU PLAN 19-S

Réunion du 25 juin 2002 du Comité de planification

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

- C-15 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 17 juin 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet d'un rapport de situation au Conseil municipal, du Comité consultatif en matière de liaison et d'élaboration.
(À TITRE D'INFORMATION)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

R-1 RECOMMANDATION 2002-13 DU COMITÉ DE PLANIFICATION :

Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 20 juin 2002 au sujet d'une demande de D. Dorland, agent pour G. et L. Quenneville pour obtenir une prolongation de trois mois quant à l'approbation conditionnelle accordée par le Comité plénier - Planification, conformément à la résolution 2001-142 de celui-ci, en ce qui concerne le rezonage des parties 7545 et 30291, lots 8 et 0, Concession 1, comté de Dowling, visant à permettre l'établissement d'un terrain de camping privé sur le bord de la rivière Vermillion.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Reportée lors de la réunion du Conseil municipal du 13 juin, en instance de décision de la Commission de conservation du district du nickel au sujet de ce développement proposé)

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-2 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 18 juin 2002, au sujet des panneaux de signalisation jaune fluorescents pour les espaces verts et les passages d'écoliers.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-3 Rapport du directeur général des Services publics daté du 18 juin 2002 et accompagné de pièces jointes, au sujet du remplacement d'une installation d'égoût pluvial affaissée, Norm's T.V., à l'Est de la route municipale 80 et au Sud de la rue principale, Val Caron.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-4 Rapport du directeur général des Services publics daté du 18 juin 2002 et accompagné de pièces jointes, au sujet de l'amélioration de la route municipale 80, à l'Ouest de l'avenue Beaver, jusqu'à l'avenue Notre-Dame.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-5 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 19 juin 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet de la route municipale 80, remplacement de ponceau à la rue Fleming.
(RESOLUTION PREPARED)
- R-6 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 19 juin 2002 au sujet de Natural Gas.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

MOTIONS

ADDENDA

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 H.}

2002-06-21

THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL

GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL